

## Les finances des régions et des collectivités territoriales uniques en 2022

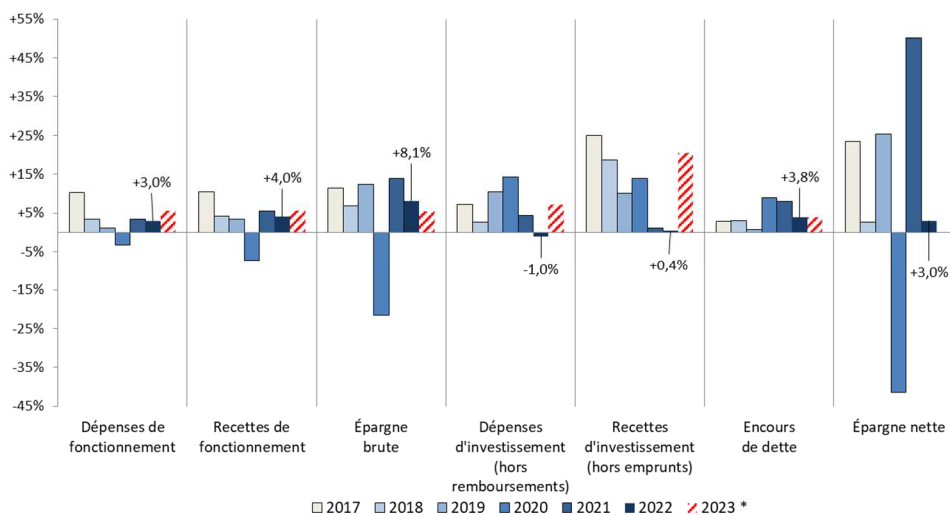
La situation financière des régions et des collectivités territoriales uniques s'améliore de nouveau en 2022, après déjà le ressaut de l'année 2021. Au cours de l'année 2022, l'épargne brute est en hausse (+ 8,1 %, après + 13,9 % en 2021) mais en retrait de - 3,4 % par rapport à son niveau de 2019 (6,22 Md€ contre 6,44Md€ en 2019). Avec un gain respectif de + 1,1 Md€ contre + 0,8 Md€, les recettes de fonctionnement des régions et CTU augmentent en effet cette année plus vivement que leurs dépenses de fonctionnement pourtant marquées par l'inflation et l'augmentation du point d'indice du traitement de la fonction publique. En revanche, les dépenses d'investissement des régions et CTU reculent de - 1 %, notamment celles liées aux « transports, routes et voiries », à « l'aménagement des territoires » et à « l'action économique ». Dans le même temps, les recettes d'investissement augmentent faiblement (+ 0,4 %). Le besoin de financement global s'améliore donc en 2022 (-1,5 Md€ après -2,1 Md€), sans être toutefois revenu à la situation de 2019 caractérisée par un solde quasiment à l'équilibre.

### Augmentation des dépenses de fonctionnement en 2022

Dans le prolongement de l'année 2021, mais dans un contexte d'inflation bien différent, les dépenses de fonctionnement augmentent de + 3,0 % en 2022 (graphique 1), après + 3,5 % en 2021. Les dépenses d'intervention, qui en sont la composante la plus importante, augmentent

de + 4,2 % (graphique 2). Les achats et charges externes ont augmenté de + 4,4 % en 2022, avec notamment une hausse des contrats de prestations de services (+ 3,0 %, soit 63,2 M€). Les frais de personnel poursuivent leur progression en 2022 (+ 3,5 %, après + 3,7 % en 2021 et + 1,9 % en 2020) notamment liée à la revalorisation du point d'indice de la fonction publique (+3,5% sur 6 mois soit +1,75% en 2022).

Graphique 1 - Taux de croissance annuels des principaux agrégats comptables des régions



Évolutions neutralisées des modifications institutionnelles sur la période (Métropole de Lyon, CTU, Corse, Paris).

\* Estimations à partir des budgets primitifs.

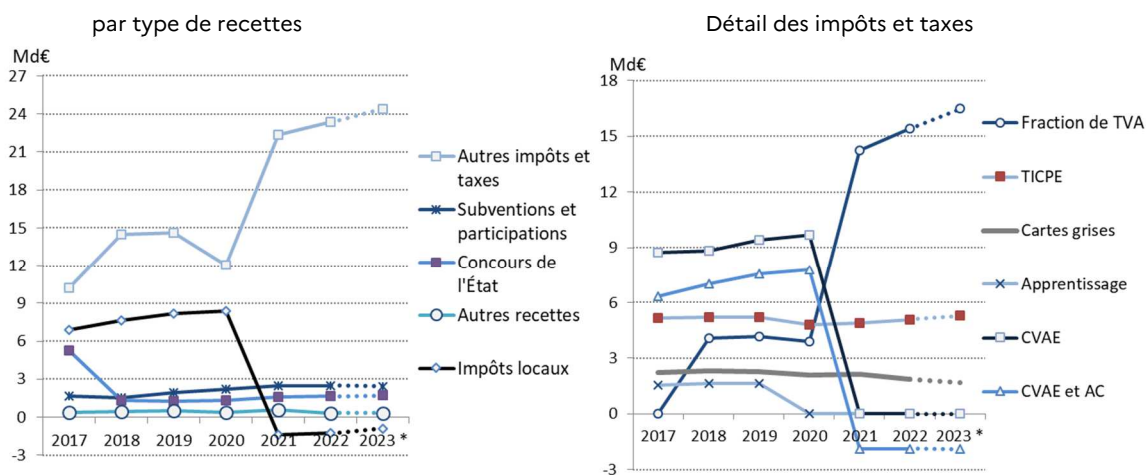
Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux, montants en opérations réelles.

Les charges financières restent stables (+ 0,1 % en 2022, après -0,7 % en 2021). Les autres dépenses de fonctionnement affichent une forte baisse en 2022 (- 32,7 %, après + 62,5 % en 2021) du fait des autres charges exceptionnelles mais leur poids dans les dépenses de fonctionnement reste faible (1,8 %). En 2021, les autres charges exceptionnelles avaient fortement augmenté du fait de la région Grand Est (+ 262 M€) en lien avec une dépense relative aux transports en commun. En 2022, la forte baisse s'explique par un certain retour « à la normale ».

### Les recettes de fonctionnement continuent d'augmenter

En 2022, les recettes de fonctionnement des régions et CTU augmentent de + 4,0 %, après une hausse de + 5,4 % en 2021. Les impôts et taxes progressent en 2022 (+ 5,5 %, après + 2,7 % en 2021). Le montant des impôts locaux nets apparaît également négatif en 2022, les attributions de compensation de CVAE versées aux départements restant actives, alors que la CVAE a été supprimée (graphique 3). Les autres impôts et taxes, qui étaient déjà la composante la plus importante des recettes de fonctionnement, augmentent en 2022 de + 4,8 %. L'attribution d'une fraction de TVA aux régions en compensation de la suppression de leur part de CVAE explique cette augmentation qui était de + 79,8 % en 2021, avec un montant de 4,1 Md€ en 2020 porté à 14,7 Md€ en 2021

Graphique 3 – Recettes de fonctionnement des régions

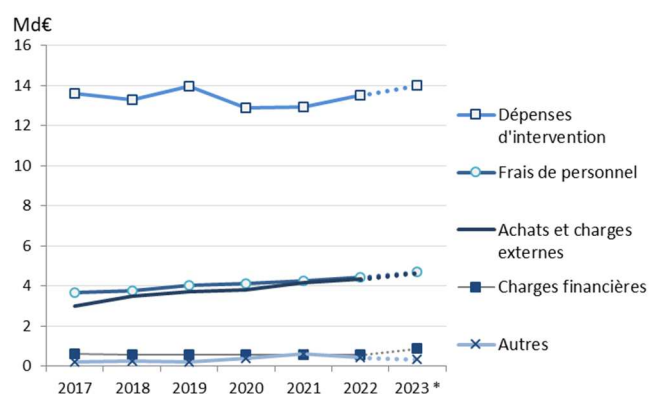


\* Estimations à partir des budgets primitifs.

Source : DGCL. Données DGFIIP, comptes de gestion, budgets principaux opérations réelles.

puis 15,9 Md€ en 2022. Les produits de la TICPE ont augmenté de + 3,8 % en 2022 (après + 2,2% en 2021). Dans le même temps, les produits des taxes sur les certificats d'immatriculation affichent une baisse de - 12,7 % en lien avec une substitution des véhicules thermiques par des véhicules 100 % électriques (qui sont exonérés).

Graphique 2 - Dépenses de fonctionnement des régions et CTU selon le type de dépenses



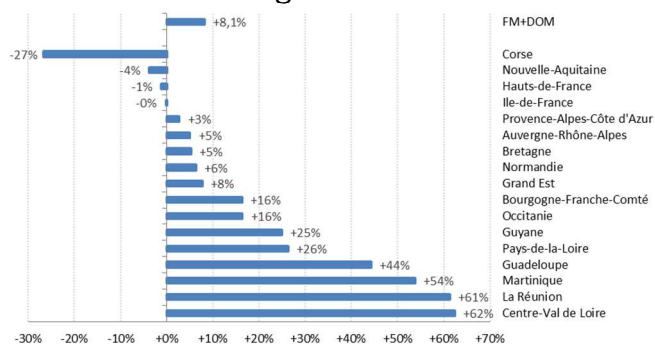
Source : DGCL. Données DGFIIP, comptes de gestion, budgets principaux, opérations réelles.

Les concours de l'Etat augmentent en 2022 de + 2,4 %, après + 14,2 % en 2021). En particulier, les compensations fiscales progressent moins vite avec + 5,3 % en 2022 (après + 40,1% en 2021, une forte hausse qui était la conséquence de la compensation de la perte de la part régionale des frais de gestion de la TH). La progression des subventions reçues ralentit en 2022 (+ 3,7 %, après + 14,1 % en 2021 et + 10,7 % en 2020).

## Hausse de l'épargne brute des régions et CTU

La hausse plus forte des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses de fonctionnement a permis à l'épargne brute des régions et CTU d'augmenter en 2022 (+ 8,1 %). Son niveau (6,2 Md€) reste cependant inférieur de 3 % à celui de 2019.

Graphique 4 – Taux de croissance de l'épargne brute des régions en 2022



Source : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion, budgets principaux opérations réelles.

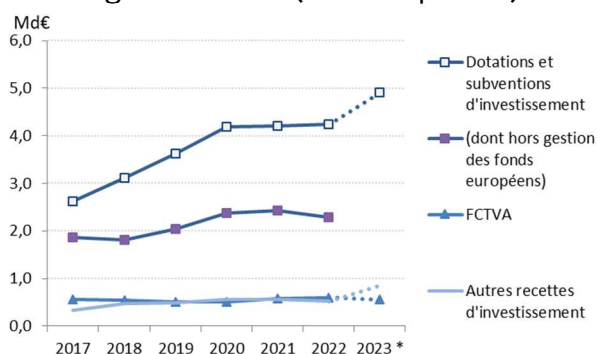
Cette amélioration globale s'accompagne de disparités d'évolution. Quatre régions affichent une baisse de l'épargne brute (la Corse, la Nouvelle-Aquitaine, les Hauts-de-France et l'Île-de-France). Les régions Centre-Val de Loire et La Réunion sont pour leur part celles dont l'épargne brute progresse le plus (graphique 4). Il en est de même pour l'épargne nette. Si au global cette dernière augmente de + 3 %, des régions comme la Corse ou l'Île-de-France enregistrent une baisse d'un tiers de son montant, alors que les régions de Centre-Val de Loire et de La Réunion la voient plus que doubler.

## Stabilité des recettes d'investissement

Les recettes d'investissement (hors emprunts) sont restées quasi-stables en 2022 (+ 0,4 %, après + 1,2 % en 2021). Les dotations et subventions d'investissement, qui en sont la composante principale, augmentant légèrement (+ 0,7 % en 2022, après + 0,3 % en 2021). Le FCTVA affiche une progression de + 5,5 % en 2022 (après + 10,2 % en 2021). Les autres recettes d'investissement ont baissé de - 7,2 % en 2022 (après - 0,1 % en 2021) du fait d'un recul de - 81,8 % (soit 105 M€) des opérations sous mandats, c'est-à-dire exécutées pour le compte de tiers comme peut l'être

d'une cité scolaire Lycée-Collège dont la partie Collège est réalisée par la région pour le compte du département (graphique 5).

Graphique 5 – Recettes d'investissement des régions et CTU (hors emprunts)



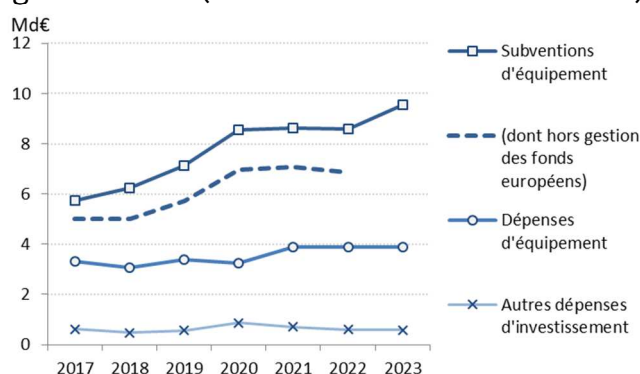
\* Estimations à partir des budgets primitifs.

Source : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion - budgets principaux.

## Repli des dépenses d'investissement

Cette stagnation des recettes d'investissement, conjuguée à la faible hausse de l'épargne brute, freine le rebond des investissements entamé en 2018 : les dépenses d'investissement (hors remboursements de la dette) des régions et CTU ont baissé de - 1,0 % en 2022 alors même que ces investissements sont facturés dans un contexte d'inflation forte. L'évolution en volume devrait ainsi être bien plus négative. Cela tranche avec les années précédentes pendant lesquelles elle était mieux orientée avec + 4,4 % en 2021 et + 14,2 % en 2020, années toutefois marquées par des contextes particuliers liés à la crise sanitaire (subventions versées en 2020 pour soutenir les secteurs les plus touchés par la crise et hausse en 2021 portée par les dépenses d'équipement, probablement suite à la reprise post-covid).

Graphique 6 – Dépenses d'investissement des régions et CTU (Hors remboursement de la dette)



\* Estimations à partir des budgets primitifs.

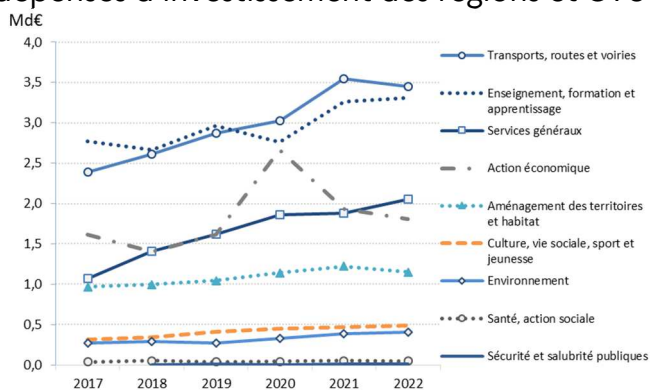
Source : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion - budgets principaux.

Les subventions d'investissement, qui en sont la composante la plus importante, baissent de -0,3 % en 2022 (graphique 6), du fait de la baisse des subventions de l'État pour des projets d'infrastructures d'intérêt national comme ceux liés aux transports. Elles avaient été assez importantes en 2020, en nette baisse en 2021 et reprennent en 2022 leur niveau de 2019.

Les dépenses d'équipement sont restées stables en 2022 (+0,2 %, après +20,1 % en 2021). Cette stabilité se reflète sur l'ensemble des régions et CTU, neuf sur dix-sept affichant une faible baisse. Les autres dépenses d'investissement ont considérablement diminué en 2022 comme en 2021 (respectivement -16,0 % et -18,2 %), après la forte hausse en 2020 (+52,1 %) qui illustre l'effort des régions à destination des entreprises pour surmonter les difficultés liées à la crise sanitaire, fourni sous forme de prêts et d'avances remboursables.

Les fonctions « transports, routes et voiries », « aménagement des territoires et habitat » et « action économique », sont celles qui contribuent le plus à la baisse en 2022 des dépenses d'investissement (-2,6 %, -8,6 % et -9,0 %) (graphique 7). La fonction « enseignement, formation et apprentissage » marque un sensible ralentissement dans sa progression en 2022 (+0,8 %, après +18,0 % en 2021).

Graphique 7 - Répartition par fonction des dépenses d'investissement des régions et CTU



Champ : Périmètre constant sur la période, donc hors Martinique, Guyane et Corse.

Source : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion - budgets principaux.

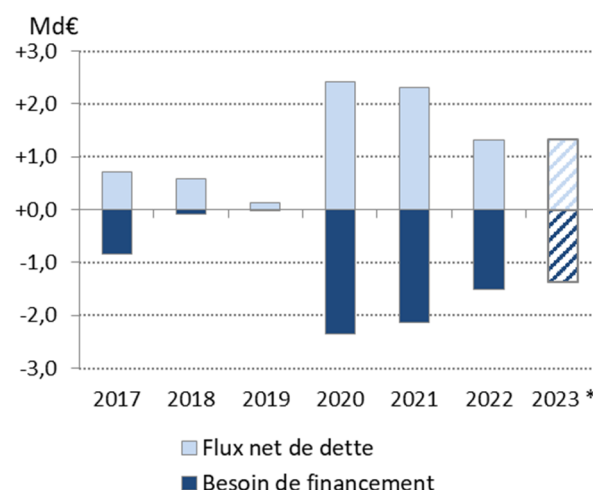
### Diminution du besoin de financement et nouvelle progression de l'encours de dette

L'amélioration de la situation financière des régions et CTU entamée ces dernières années, se poursuit en 2022. Le besoin de financement

est de -1,5 Md€ en 2022, après -2,1 Md€ en 2021. Le besoin de financement représente la différence entre l'ensemble des recettes et des dépenses de l'année, avant prise en compte des mouvements sur la dette. Cinq régions et CTU dégagent une capacité de financement en 2022 : La Réunion, la Guyane, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes et la Normandie (graphique 9). En 2021 seule une région, la Normandie, présentait une capacité de financement.

Ce maintien d'un besoin de financement global de plus de 1,5 Md € se traduit par un flux net de dette positif (total des emprunts diminué du total des remboursements de dette) : +1,3 Md € en 2022, après +2,3 Md € en 2021 (graphique 8).

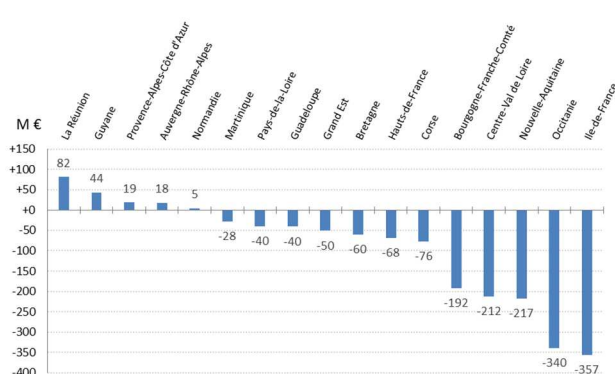
Graphique 8 - Soldes de gestion des régions et des CTU



\* Estimations à partir des budgets primitifs.

Source : DGCL. Données : DGFiP, comptes de gestion - budgets principaux.

Graphique 9 - Besoin (-) ou capacité (+) de financement des régions et CTU en 2021



Source : DGCL. Données : DGFiP, comptes de gestion - budgets principaux.

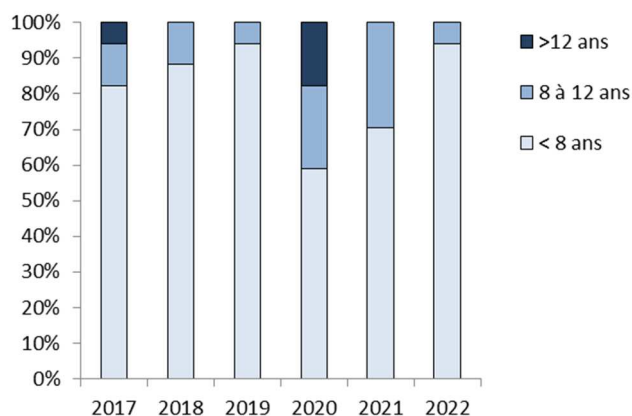


## Malgré un encours de dette en hausse, la situation financière des régions reste favorable

En conséquence, l'encours de dette augmente de + 3,8 % en 2022. Malgré cette progression, la hausse sensible de l'épargne brute (+ 8,1 %) améliore le délai de désendettement des régions et CTU, qui diminue de - 0,2 an (après il est vrai une très forte augmentation en 2020 de + 1,7 an).

En 2022, le délai de désendettement des régions et CTU est de 5,5 années. Aucune région n'affiche un délai de désendettement supérieur à 12 ans, ce qui était déjà le cas en 2021 (graphique 10). En 2022, le délai de désendettement de 12 régions a baissé. La Guyane et la Normandie sont celles qui affichent les ratios les plus faibles (2,0 ans et 2,1 ans en 2022).

Graphique 10 - Répartition des régions et CTU selon leur capacité de désendettement



Source : DGCL. Données : DGFiP, comptes de gestion - budgets principaux.

### Encadré : la situation financière des régions en 2023 resterait dans le prolongement de l'année 2022 d'après leurs budgets primitifs

D'après les estimations des budgets primitifs 2023, votés en début d'année 2023, la situation financière des régions et CTU poursuivrait en 2023 la tendance enregistrée de 2022. Ainsi, l'épargne brute augmenterait de + 5,5 %, le besoin de financement diminuerait alors que le flux net de dette resterait stable.

Selon ces estimations, les recettes de fonctionnement augmenteraient de nouveau en 2023 (+ 5,7 %), de même que les dépenses de fonctionnement (+ 5,7 %) toujours poussées par une inflation soutenue, la revalorisation du point d'indice et l'augmentation des taux d'intérêt. Ainsi, la plupart des agrégats de dépenses de fonctionnement augmenteraient : les achats et charges externes observeraient une hausse marquée (+ 7,5 %) comme les frais de personnel (+ 5,6 %), les dépenses d'intervention qui sont la composante la plus importante progresseraient de + 3,6 %. Les charges financières sont attendues en hausse pour la première fois depuis près de dix ans (+ 56,6 %). La bonne tenue de l'épargne brute, revenue à un niveau supérieur à celui de 2019, couplée à des recettes d'investissement très dynamiques permettrait une reprise des dépenses d'investissements (+ 7,1 %) notamment les subventions d'équipement versées. Selon ces hypothèses, les régions et CTU auraient toujours des besoins de financement (un peu moins d'un milliard d'euros) mais en baisse nette par rapport à 2022.

*N.B. Les estimations d'évolution 2023/2022 de cet encadré se basent sur les budgets primitifs votés par les collectivités avant le 15 avril 2023. Les éléments inscrits au budget primitif peuvent être modifiés en cours d'exercice par l'assemblée délibérante de la collectivité, qui vote des décisions modificatives. En fin d'année budgétaire, le trésorier comptable de la collectivité établit le compte de gestion qui retrace l'exécution annuelle du budget de cette collectivité. Les informations sur les années 2022 et précédentes sont fondées sur ces comptes de gestion retraçant des opérations exécutées effectivement reposant donc sur une approche différente de celle des budgets primitifs.*

## Compte des régions et collectivités territoriales uniques (CTU)

Budgets principaux	Valeurs provisoires								Budgets primitifs (c)
	2019	2020 / 2019	2020	2021 / 2020 <sup>(b)</sup>	2021	2022 / 2021	2022	2022 / 2019	2023 / 2022
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>22,54</b>	<b>-3,2 %</b>	<b>21,81</b>	<b>+3,5 %</b>	<b>22,56</b>	<b>+3,0 %</b>	<b>23,24</b>	<b>+3,1 %</b>	<b>+5,7%</b>
Achats et charges externes	3,72	+2,9 %	3,83	+8,4 %	4,15	+4,4 %	4,34	+16,5 %	+7,5%
Frais de personnel	4,05	+1,9 %	4,12	+3,7 %	4,28	+3,5 %	4,43	+9,4 %	+5,6%
Charges financières	0,59	-3,8 %	0,56	-0,7 %	0,56	+0,1 %	0,56	-4,4 %	+56,6%
Dépenses d'intervention	13,96	-7,5 %	12,91	+0,4 %	12,96	+4,2 %	13,50	-3,3 %	+3,6%
Autres dépenses de fonctionnement	0,23	+68,5 %	0,38	+62,5 %	0,62	-32,7 %	0,41	+84,2 %	-21,1%
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>28,98</b>	<b>-7,3 %</b>	<b>26,86</b>	<b>+5,4 %</b>	<b>28,32</b>	<b>+4,0 %</b>	<b>29,46</b>	<b>+1,7 %</b>	<b>+5,7%</b>
Impôts et taxes	24,43	-9,8 %	22,04	+2,7 %	22,64	+5,5 %	23,88	-2,3 %	+6,9%
- Impôts locaux	8,52	+2,6 %	8,74	-114,6 %	-1,28	-7,6 %	-1,18	-113,9 %	-30,3%
- Autres impôts et taxes	15,92	-16,4 %	13,30	+79,8 %	23,92	+4,8 %	25,06	+57,5 %	+4,4%
dont : cartes grises	2,30	-9,0 %	2,09	+3,5 %	2,16	-12,6 %	1,89	-17,7 %	-69,2%
: TICPE	5,46	-7,8 %	5,03	+2,2 %	5,14	+3,7 %	5,33	-2,3 %	+84,4%
Concours de l'État	1,86	+4,0 %	1,93	+14,2 %	2,21	+2,4 %	2,26	+21,6 %	+3,5%
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	0,30	-0,1 %	0,30	+0,4 %	0,31	-0,2 %	0,30	-0,0 %	-0,4%
- Autres dotations	0,87	+14,8 %	1,00	+2,3 %	1,03	+0,8 %	1,03	+18,3 %	-0,3%
- Péréquations et compensations fiscales	0,68	-8,0 %	0,62	+40,1 %	0,87	+5,3 %	0,92	+35,6 %	+9,2%
Subventions reçues et participations	2,12	+10,7 %	2,34	+14,1 %	2,67	+3,7 %	2,77	+31,0 %	-3,3%
Ventes de biens et services	0,17	-13,3 %	0,15	+14,6 %	0,17	+13,7 %	0,19	+12,9 %	+20,9%
Autres recettes de fonctionnement	0,41	-1,1 %	0,40	+58,9 %	0,64	-43,5 %	0,36	-11,2 %	-2,4%
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>6,44</b>	<b>-21,6 %</b>	<b>5,05</b>	<b>+13,9 %</b>	<b>5,76</b>	<b>+8,1 %</b>	<b>6,22</b>	<b>-3,4 %</b>	<b>+5,5%</b>
<b>Épargne nette = (3)-(8)</b>	<b>4,55</b>	<b>-41,4 %</b>	<b>2,67</b>	<b>+50,2 %</b>	<b>4,01</b>	<b>+3,0 %</b>	<b>4,12</b>	<b>-9,4 %</b>	<b>+99,6%</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>11,09</b>	<b>+14,2 %</b>	<b>12,67</b>	<b>+4,4 %</b>	<b>13,23</b>	<b>-1,0 %</b>	<b>13,09</b>	<b>+18,1 %</b>	<b>+7,1%</b>
Dépenses d'équipement	3,38	-4,2 %	3,24	+20,1 %	3,89	+0,2 %	3,90	+15,3 %	-0,1%
Subventions d'équipement versées	7,14	+20,0 %	8,56	+0,8 %	8,63	-0,3 %	8,60	+20,5 %	+11,2%
Autres dépenses d'investissement	0,57	+52,1 %	0,86	-18,2 %	0,71	-16,0 %	0,59	+4,5 %	-1,5%
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>4,63</b>	<b>+13,9 %</b>	<b>5,27</b>	<b>+1,2 %</b>	<b>5,33</b>	<b>+0,4 %</b>	<b>5,35</b>	<b>+15,7 %</b>	<b>+20,4%</b>
FCTVA	0,51	+0,9 %	0,52	+10,2 %	0,57	+5,5 %	0,60	+17,4 %	-7,2%
Dotations et subventions d'investissement	3,62	+15,9 %	4,19	+0,3 %	4,20	+0,7 %	4,23	+17,1 %	+15,9%
Autres recettes d'investissement	0,50	+12,4 %	0,56	-0,1 %	0,56	-7,2 %	0,52	+4,2 %	+66,1%
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>33,63</b>	<b>+2,5 %</b>	<b>34,48</b>	<b>+3,8 %</b>	<b>35,79</b>	<b>+1,5 %</b>	<b>36,33</b>	<b>+8,1 %</b>	<b>+6,3%</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>33,61</b>	<b>-4,4 %</b>	<b>32,13</b>	<b>+4,7 %</b>	<b>33,65</b>	<b>+3,5 %</b>	<b>34,82</b>	<b>+3,6 %</b>	<b>+8,2%</b>
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>-0,02</b>		<b>-2,34</b>		<b>-2,14</b>		<b>-1,52</b>		
Remboursements de dette (8)	1,89	+26,1 %	2,39	-26,6 %	1,75	+19,9 %	2,10	+11,0 %	-31,8%
Emprunts (9)	2,03	+136,2 %	4,80	-15,4 %	4,06	-15,7 %	3,42	+68,4 %	-15,2%
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,14		+2,41		+2,31		+1,32		
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>35,52</b>	<b>+3,8 %</b>	<b>36,86</b>	<b>+1,8 %</b>	<b>37,54</b>	<b>+2,4 %</b>	<b>38,43</b>	<b>+8,2 %</b>	<b>+3,1%</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>35,64</b>	<b>+3,6 %</b>	<b>36,93</b>	<b>+2,1 %</b>	<b>37,71</b>	<b>+1,4 %</b>	<b>38,24</b>	<b>+7,3 %</b>	<b>+4,2%</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,12		+0,07		+0,17		-0,19		
<b>Dettes au 31 décembre (12)<sup>(a)</sup></b>	<b>27,99</b>	<b>+9,0 %</b>	<b>30,50</b>	<b>+8,0 %</b>	<b>32,93</b>	<b>+3,8 %</b>	<b>34,19</b>	<b>+22,2 %</b>	<b>+3,8%</b>
<b>Ratios</b>									
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	22,2%	-3,4 pt	18,8%	+1,5 pt	20,3%	+0,8 pt	21,1%	-1,1 pt	-0,0 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	15,7%	-5,8 pt	9,9%	+4,2 pt	14,1%	-0,1 pt	14,0%	-1,7 pt	+4,3 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	96,6%	+17,0 pt	113,5%	+2,7 pt	116,3%	-0,2 pt	116,1%	+19,5 pt	-2,0 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	4,3 ans	+1,7 an	6,0 ans	-0,3 an	5,7 ans	-0,2 an	5,5 ans	+1,1 an	-0,1 an

(a) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles

(b) En 2021, la suppression de la part régionale de CVAE est compensée par une nouvelle fraction de TVA. Les reversements de fiscalité sont pour certaines régions supérieurs aux contributions directes, ce qui entraîne un montant total d'impôts locaux négatifs.

(c) hors région de Guadeloupe, données non disponibles une des deux années

Source : DGCL - Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux et Budgets primitifs.. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

### Pour en savoir plus :

- Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale, édition 2023 : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/rapports-observatoire-des-finances-et-gestion-publique-locales-ofgl>

Ministère délégué en charge des collectivités territoriales

Direction Générale des Collectivités Locales

2, Place des Saussaies - 75800 PARIS Cedex 08 - Téléphone : 01 40 07 68 29 - Télécopie : 01 49 27 34 29

Directrice de la publication : Cécile RAQUIN